

synthèse

COMMENT LES POLITIQUES ÉDUCATIVES DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE CONTRIBUENT-ELLES À LA RÉUSSITE DE TOUS LES LYCÉENS ?

9 novembre 2016 La Région Ile-de-France s'est engagée depuis plusieurs années dans la mise en œuvre d'actions « en faveur de la réussite de tous les élèves et dans une visée d'accès à la citoyenneté pour tous ». Depuis le 7 août 2015, la loi NOTRe a donné compétence aux Régions pour « le soutien aux politiques d'éducation ». A la veille de la préparation d'un nouveau schéma des formations, le Ceser analyse les politiques éducatives mises en place en Ile-de-France depuis les années 2000 et leur impact sur la réussite des 500 000 lycéens.

Le rapport du Ceser porte sur les actions éducatives régionales et sur celles visant à favoriser les conditions d'étude des lycéens franciliens, afin notamment de réduire certaines inégalités结构uelles ou de favoriser la mixité sociale. L'objectif est d'analyser les dispositifs mis en place par le Conseil régional au regard des critères de réussite, d'égalité des chances et d'apprentissage de la citoyenneté, facteurs de réussite scolaire.

3 CHAMPS D'INTERVENTION QUI FAVORISENT LA RÉUSSITE SCOLAIRE

A ce jour, il existe 34 dispositifs régionaux, représentant un budget total de 9,3 M€ en 2014-2015. Ces actions éducatives sont déclinées et dévelop-

pées depuis 1995 autour de 3 champs d'intervention : la réussite des élèves, l'égalité et la citoyenneté, et les actions culturelles. Le projet éducatif de la Région a pour objectifs d'aider les lycéens à :

- construire un projet, acquérir un diplôme et poursuivre des études ;
- exercer la citoyenneté et la prise de responsabilités ;
- s'ouvrir au monde et à la culture.

« Réussite pour tous » vise par exemple à réduire le nombre de sorties prématurées du système scolaire grâce à des actions d'accompagnement personnalisé des élèves. Le « prix littéraire des lycéens et apprentis » organise chaque année la rencontre entre ces jeunes et la littérature. « Alycce » soutient les équipes éducatives qui développent des initiatives d'ouverture culturelle, sociale,... en impliquant directement les élèves.

LES ACTIONS ÉDUCATIVES DANS LES LYCÉES FRANCIENS

Les 3 axes d'intervention du conseil régional d'Ile-de-France



LE CONSTAT SUR L'EFFICACITÉ OU LES LIMITES DE CERTAINS DISPOSITIFS

Le Ceser constate que les dispositifs sont parfois méconnus des utilisateurs potentiels, notamment en raison de leur multiplicité qui rend difficile la compréhension de leur mise en application. Par ailleurs, si certains dispositifs n'ont pas atteint leurs objectifs initiaux (Pass-contraception, Maisons des lycéens, Jeunes Violences Ecoute), d'autres ont des effets positifs sur le climat scolaire global des établissements (Jeunes pour l'égalité, Actions lycéennes, Alycce, Clubs théâtre dans les lycées), et contribuent à l'accroissement du taux de réussite au baccalauréat, notamment dans les territoires plutôt défavorisés.

COMMENT LES POLITIQUES ÉDUCATIVES DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE CONTRIBUENT-ELLES À LA RÉUSSITE DE TOUS LES LYCÉENS ?

rapport et avis présentés au nom de la commission Éducation, formation, enseignement et recherche par Bruno BRISEBARRÉ

Sources :

« Lycées : construire, s'épanouir, réussir » année scolaire 2014-2015, Conseil régional d'Ile-de-France.

LES PRÉCONISATIONS DU CESER

Le Ceser formule des propositions pour améliorer l'impact des actions éducatives régionales en Ile-de-France sur la réussite de tous les lycéens franciliens :

MENER UNE RÉFLEXION GLOBALE, DES LEUR CONCEPTION, SUR LA MANIÈRE DONT LES ACTIONS POURRONT ÊTRE MISES EN ŒUVRE ET ÉVALUÉES QUANT À LEUR PERTINENCE : définition des résultats attendus, identification des publics ciblés, modalités d'évaluation qualitative et quantitative en cours et en fin d'exécution.

MIEUX COMMUNIQUER SUR LES DISPOSITIFS ET DÉFINIR LES CIRCUITS DE DIFFUSION DE L'INFORMATION, NOTAMMENT AUPRÈS DES LYCÉENS, en y intégrant les conventions passées entre la Région et divers organismes en faveur des lycéens (accompagnement des décrocheurs ou des élèves en situation d'affection de longue durée).

MENER UN AUDIT SUR LA SITUATION DES MAISONS DES LYCÉENS EN ILE-DE-FRANCE afin que la Région puisse accompagner efficacement leur mise en place. Les Maisons des lycéens doivent constituer un vecteur important de diffusion de l'information sur les actions initiées par la Région en direction des lycéens.

S'INSCRIRE DANS UNE DÉMARCHE D'ÉVALUATION DE LA PERTINENCE DU DISPOSITIF EXPÉRIMENTAL DES « BUDGETS D'AUTONOMIE DES LYCÉES »

en associant le Ceser au suivi de ces budgets, en amont d'une éventuelle généralisation de la mesure.

RENFORCER LES MOYENS ALLOUES POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES ACTIONS CULTURELLES, rationaliser les actions proposées pour en faire bénéficier le plus grand nombre de lycéens et pallier les inégalités territoriales existantes.

SOUTENIR LA LUTTE CONTRE LES COMPORTEMENTS À RISQUES ET LA VIOLENCE via une communication récurrente sur ces questions touchant à la santé des lycéens et la création de dispositifs idoines pour remplacer ceux supprimés en raison de leur faible efficacité (Jeunes Violence Ecoute et Pass-contraception). .

VALORISER LA VOIE PROFESSIONNELLE par la promotion des métiers auxquels elle prépare, la mise en avant des voies d'excellence, et non au travers de la seule prévention du décrochage scolaire.

Retrouver l'intégralité du rapport et de l'avis sur : ceser-iledefrance.fr

POUR TOUT RENSEIGNEMENT Fanny Rousseau-Mousset - Tél. : 01 53 85 66 06 - fanny.rousseau-mousset@iledefrance.fr